

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2010-2011

Synthèse

Début 2010 la Municipalité a placé un cadre de référence autour de sa démarche de développement durable en adoptant un document qui lie les éléments existants, les complète et fixe les priorités jusqu'à la fin de la législature. Dans ce document, correspondant à un Agenda 21 local, le développement durable à Nyon est défini comme une nouvelle manière d'aborder les projets et un objectif à intégrer dans l'ensemble des politiques publiques.

Le document complet, ainsi que des informations détaillées sur les actions de la Ville en matière de développement durable et de politique énergétique sont disponibles sur www.nyon.ch, rubrique développement durable.

Vision du développement durable pour Nyon

"Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ..." (Commission Brundtland, 1987).

S'inscrivant dans cette définition, la Municipalité entend adopter une approche pragmatique pour apporter une contribution locale concrète à une problématique mondiale.

Le développement durable pour la Ville de Nyon c'est donc :

- Un objectif : Il s'agit de trouver un équilibre à long terme auquel participent une économie saine et efficiente; une société équitable et solidaire; un environnement respecté de sorte que nous puissions y puiser les ressources dont nous avons besoin.
- Une méthode : La recherche de l'équilibre entre les trois dimensions économique, sociale et environnementale doit être intégrée dans chaque politique communale et dans le fonctionnement de l'administration publique; cela exige l'introduction de procédures de travail adaptées, ainsi que d'outils d'évaluation et de suivi.
- Un état d'esprit qui guide la manière d'aborder et de résoudre les problèmes : une perspective transversale, une vision à long terme, une démarche participative tant à l'intérieur de l'administration qu'avec les acteurs extérieurs concernés (habitants, entreprises, associations).

Bilan de l'action en matière de développement durable

La Ville de Nyon dispose aujourd'hui, en matière de développement durable :

- D'une évaluation de l'action communale qui identifie quelques pistes d'action prioritaires ;
- D'un programme d'action **COMPANYON** qui répond largement aux pistes d'action identifiées dans les domaines de la mobilité, de l'équité et la solidarité, et de la sécurité;
- Du Programme Nyon-Energie qui répond au besoin d'action identifié dans le domaine de l'énergie (planification énergétique et territoriale, efficacité énergétique des bâtiments communaux, approvisionnement en énergie/eau, gestion des déchets/eaux usées, mobilité);
- D'ébauche d'outils de gestion avec la grille d'évaluation des projets et les indicateurs centraux du développement durable, ébauches qui méritent d'être affinées et formalisées.

Toutefois, deux axes sont aujourd'hui en retrait, en particulier dans les deux programmes d'action à disposition :

- Le volet économique du développement durable n'est mentionné nulle part. Or, les conditions du dynamisme économique de la ville, les conditions d'un centre-ville vivant et attractif, ou les moyens de maintenir l'équilibre habitat-emplois, sont des questions qui méritent une attention particulière.
- L'exemplarité des autorités et de l'administration communale est un préalable indispensable pour ensuite promouvoir le développement durable auprès des habitants et entreprises. Des éléments sont mentionnés dans le Programme Nyon-Energie mais cette question n'est, pour l'instant, pas abordée de manière systématique et transversale.

De nombreux éléments existent donc déjà pour orienter l'action communale dans le sens d'un développement durable même s'ils sont intégrés dans des documents différents. Toutefois, certains éléments importants sont actuellement en retrait et méritent d'être rendus plus visibles au cours des deux prochaines années.

Objectifs et actions pour 2010-2011

- **Poursuivre la mise en œuvre du programme d'action COMPANYON.**
- **Poursuivre la mise en œuvre du Programme Nyon-Energie.**
- **Autres objectifs et actions en matière de politiques publiques :**
 - *Maintenir le dynamisme économique de la ville* : poursuivre les actions en cours pour le centre-ville (Plan directeur localisé, concept de mobilité, qualité des espaces publics, Perdtemps-Usteri); être attentifs aux besoins des entreprises (rencontre des acteurs, procédures administratives facilitées); s'insérer dans l'approche régionale du développement économique et la renforcer.
 - *Préserver et améliorer la biodiversité sur le territoire communal* : établir un inventaire des zones et espèces intéressantes; poursuivre les actions actuelles et mettre en œuvre une politique globale; mettre en valeur les efforts réalisés sur les parcelles communales et continuer à améliorer la gestion; profiter de l'année de la biodiversité pour communiquer et sensibiliser.
 - *Sensibiliser la population, les associations et les entreprises et les inciter à agir dans le sens d'un développement durable* : remettre une fois par année un prix pour une réalisation exemplaire; créer et diffuser un guide pour des manifestations nyonnaises durables (en particulier tri des déchets et transports); intégrer des prescriptions, en particulier environnementales, dans les conventions de subventionnement avec les partenaires associatifs.
- **Objectifs et actions pour l'exemplarité des autorités et de l'administration :**
 - *Assainir les finances publiques* : prioriser les investissements; évaluer les moyens d'agir sur les charges structurelles et d'augmenter les recettes et les mettre en œuvre.
 - *Assurer des achats publics durables* en introduisant une directive et un guide pour des achats publics durables.
 - *Diminuer l'impact environnemental des activités de l'administration* : mettre en place un système de management environnemental (consommation d'énergie et d'eau, déchets de bureau, nettoyage).
 - *Construire et rénover les bâtiments et infrastructures communaux de manière exemplaire* en élargissant les engagements du Standard Bâtiments 2008 à la gestion de l'eau, des sols et au choix des matériaux.
 - *Valoriser le capital humain* en finalisant la modernisation du statut du personnel et la nouvelle grille salariale.
 - *Améliorer la gouvernance* : poursuivre l'harmonisation et la documentation des procédures; harmoniser la gestion de projet; simplifier les démarches administratives.
- **Objectifs et actions en matière de méthode :**
 - *Se doter des outils pour intégrer le développement durable dans les politiques et projets communaux* : améliorer et mieux formaliser l'évaluation des projets à partir de la grille de lecture existante; mettre en place un outil pour évaluer les projets de développement territorial en se fondant sur le projet fédéral "Quartiers durables".
 - *Se doter des outils pour mesurer le développement durable de la Commune* : poursuivre la participation au Cercle indicateurs et assurer des données de qualité pour le prochain relevé; identifier les besoins d'indicateurs plus spécifiques à la ville, les documenter, les relever et les publier.

Le programme d'action **COMPANYON** et le programme Nyon-Energie font l'objet d'un état des lieux biennuel, un état des lieux des actions complémentaires pour 2010-2011 y sera ajouté. Ces bilans périodiques feront l'objet d'une communication au Conseil communal, ainsi qu'aux participants à **COMPANYON** et à la population dans son ensemble.